

Juin 2026



CONSEIL NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS
MUSULMANS

Pour un modèle résolument québécois du vivre-ensemble

Livre blanc



Le Conseil National des Musulmans Canadiens (CNMC)

est un organisme indépendant, non partisan et à but non lucratif, fondé à Montréal en 2000. L'organisation s'engage activement dans la défense des droits de la personne et des libertés civiles des musulmans du Canada. Son objectif : bâtir une société québécoise forte, inclusive et pluraliste, où la sécurité publique est promue et où les libertés fondamentales sont protégées. Le vivre-ensemble est au cœur de la mission et des préoccupations du CNMC, ce qui en fait un acteur de premier plan sur l'ensemble des enjeux du vivre-ensemble au Québec. Sa portée est canadienne, mais son action est ancrée au Québec.



Avant-propos

L'année 2026 s'annonce riche en rebondissements politiques. Contrairement à 2022, les récents sondages indiquent que l'issue du prochain scrutin demeure particulièrement incertaine.

Plusieurs formations politiques aspirent à former le prochain gouvernement et l'hypothèse d'un gouvernement minoritaire s'avère tout aussi plausible. La lutte politique sera intense, avec plusieurs enjeux de société appelés à occuper une place centrale dans l'espace public.

Les changements démographiques engendrés par les impératifs économiques, dont une faible natalité, le vieillissement de la population, les besoins de main-d'œuvre et la mondialisation, ont créé un Québec qui change plus rapidement que jamais. Dans ce contexte, la survie du français et de la culture québécoise est devenue un enjeu pressant, d'une acuité sans précédent. C'est dans ce climat que des discours identitaires ont pris de l'ampleur, l'immigration et la laïcité s'imposant comme des enjeux majeurs de débat public. En effet, les derniers mois ont été marqués par des tentatives du gouvernement et de certains partis politiques d'imposer un agenda public à travers des projets de loi controversés, adoptés sans véritable assise empirique ni consultation solide.

C'est cette conviction qui est à la base du déploiement du **Conseil National des Québécois Musulmans (CNQM)**, une branche québécoise du CNMC pensée pour affirmer et démontrer l'ancrage et l'adhésion des Québécois musulmans au Québec dans son entièreté. Dans le contexte des dernières années, marqué par des enjeux de laïcité et de vivre-ensemble, mais aussi et surtout par le besoin de s'affirmer pleinement comme Québécois, une approche distincte, ancrée dans le Québec, prend tout son sens.

La première action de fond du CNQM est la présentation de ce Livre blanc *Pour un modèle résolument québécois du vivre-ensemble*.

Dans un objectif d'être un partenaire positif et constructif, le CNQM vise à proposer et à bâtir un modèle québécois de vivre-ensemble, qui entend aller au-delà des postures idéologiques pour parvenir à des solutions aux enjeux de fond que traverse le Québec d'aujourd'hui. En effet, la cohésion sociale ne résulte pas spontanément de la bonne volonté des individus. Elle est le produit d'institutions capables de gérer les intérêts légitimes des différents acteurs de la société, bien que potentiellement concurrents. Le défi n'est pas d'éliminer les différences. Au contraire, toutes les sociétés modernes sont diverses. Le véritable défi consiste à construire des institutions capables de transformer ces différences en opportunités de coopération.

Le présent Livre blanc sur le vivre-ensemble au Québec propose un retour vers un modèle d'interculturalisme ancré dans la réalité québécoise, équilibré et respectueux des droits individuels, qui cherche à favoriser la cohésion sociale et la participation de l'ensemble de la population québécoise, qu'il s'agisse de croyants de toutes confessions ou de personnes athées, tout en contribuant à construire une identité collective au Québec.

Trois grands messages traversent cet ouvrage :

D'abord, le débat sur la laïcité doit être recentré autour d'une approche pragmatique et fonctionnelle.

Ensuite, l'interculturalisme québécois, ancré dans le français, des valeurs communes et une laïcité ouverte, demeure la voie la plus cohérente pour assurer le vivre-ensemble.

Enfin, le vivre-ensemble et la paix sociale se bâtissent par l'intégration sociale et économique de tous. La reconnaissance mutuelle des cultures et des identités qui composent le Québec en est un vecteur critique de cohésion sociale.

Ce Livre blanc comporte quatre grandes sections, au sein desquelles ces trois grands messages se déploient :

SECTION 1

La section 1 présente le contexte québécois et l'état actuel du vivre-ensemble au Québec.

SECTION 2

La section 2 brosse un portrait de la communauté musulmane au Québec.

SECTION 3

La section 3 étudie différents modèles de laïcité et d'intégration, dont celui appliqué au Québec, mais aussi ceux du Canada et de la France, en les mettant en perspective avec les expériences des Canadiens français et des Premières Nations.

SECTION 4

La section 4 énumère des constats et des recommandations, qui s'appuient sur un modèle d'interculturalisme québécois.



Table des matières

Avant-propos

2

Section 1

Contexte québécois et état des lieux

6

1.1 Contexte politique et social

7

1.1.1 La particularité du Québec comme nation distincte

7

1.1.2 Un Québec en pleine transformation

7

1.1.3 La montée des discours identitaires

8

1.1.4 La polarisation au Québec

8

Section 2

La communauté musulmane au Québec

10

2.1 Portrait statistique de la communauté musulmane du Québec

11

2.2 Rôle économique

12

2.2.1 La situation d'emploi et études

12

2.2.2 Piliers d'activités : éducation, santé et entrepreneuriat

13

2.3 Les dynamiques d'exclusion

13

2.3.1 Une image construite et déformée

13

2.3.2 Une image qui se traduit en politiques

14

Section 3

Les modèles d'intégration et de laïcité : ici et ailleurs

15

3.1 Le modèle français : républicain et basé sur l'assimilation

16

3.2 Les Canadiens français, la résistance comme préservation

17

3.3 Les Premières Nations et les limites de l'assimilation forcée

17

3.4 Le multiculturalisme anglo-saxon

18

3.5 Le modèle québécois : retour sur l'interculturalisme

18

3.5.1 La fragilisation de l'interculturalisme au Québec

20

Section 4

Constats et recommandations

21

4.1 Les constats	22
4.1.1 Une méconnaissance de la communauté musulmane et une montée de l'intolérance	22
4.1.2 Un repli identitaire de part et d'autre	23
4.1.3 Un modèle de laïcité dénaturé : Des mesures qui restreignent le droit au travail, et qui ne cessent de s'élargir	23
4.1.4 Un socle de valeurs communes comme vecteur d'intégration de la communauté musulmane	24
4.1.5 Une tendance qui ratisse plus large que la communauté musulmane	24
4.1.6 Un modèle voué à l'échec	24
4.2 Les recommandations	25
4.2.1 Promouvoir la connaissance de l'autre afin de diminuer les tensions	25
4.2.2 Promouvoir un modèle de laïcité qui représente le Québec	27
4.2.3 Rénover le modèle québécois d'interculturalisme	28
4.2.4 Planifier la régionalisation de l'immigration	29
4.2.5 Valoriser une francophonie plurielle au cœur du vivre-ensemble	30
4.2.6 Mieux définir l'usage de la clause dérogatoire	30
4.2.7 Se doter d'une architecture pour mesurer le vivre-ensemble	30

Conclusion

32

Remerciements

33

Sources

34

SECTION 1

Contexte québécois et état des lieux

1.1 Contexte politique et social

1.1.1 La particularité du Québec comme nation distincte

Territoire de diversité et d'opportunités, le Québec se distingue de ses voisins par une histoire qui lui est unique. Il est issu d'un passé marqué par la domination cléricale, puis transformé par un vaste mouvement d'émancipation lors de la Révolution tranquille. En effet, c'est un État ayant rompu avec la religion, étant aujourd'hui marqué par une diversité religieuse importante au sein de sa population ainsi que par des transformations démographiques rapides. Le Québec se différencie aussi par une culture qui lui est propre, dans un contexte particulièrement vulnérable : un îlot francophone enclavé au milieu d'une mer anglophone aux origines britanniques. Le Québec est simultanément une majorité sur son territoire et une minorité à l'échelle nord-américaine. Cette position particulière rend prévisibles les réflexes de protection de la langue, des institutions et de la continuité culturelle.

C'est en réponse à cette trajectoire singulière que le Québec a choisi d'ériger la laïcité en principe structurant de son vivre-ensemble, aux côtés de la langue française et de l'égalité homme-femme, trois marqueurs identitaires qu'il entend défendre et consolider.

1.1.2 Un Québec en pleine transformation

Le Québec traverse une période de transformations rapides, caractérisée à la fois par une diversification accrue de sa population et par un vieillissement démographique prononcé.

En 2021, 14,6 % de la population québécoise était immigrante. Cette proportion est en hausse constante au Québec depuis les recensements de 2006 et 2016. Sur un total de 1 211 000 personnes immigrantes, on comptait 622 000 femmes (51,3 %) et 589 000 hommes (48,7 %). 27,5 % venaient d'Asie, 25,5 % d'Europe, 24,9 % d'Afrique, 21,9 % d'Amérique et 0,1 % d'Océanie. 54,7 % d'entre eux ont été admis sur la base de l'immigration économique.

Les dernières années ont aussi été marquées par une régionalisation de l'immigration. Le bilan démographique du Québec de l'ISQ souligne une dispersion croissante de l'immigration sur le territoire : en 2024-2025, 45 % des nouveaux résidents permanents ont choisi de s'établir dans la région de Montréal, alors que cette proportion frôlait les 75 % 20 ans plus tôt.

La pyramide des âges est aussi en pleine transformation : l'espérance de vie s'allonge, le taux de fécondité atteint un creux historique d'environ 1,33 enfant par femme (ISQ, 2025a), et la proportion de personnes âgées ne cesse de croître, si bien qu'une personne sur quatre aura 65 ans ou plus d'ici 2031. Dans 12 des 17 régions du Québec, l'accroissement naturel est désormais négatif, avec plus de décès que de naissances (ISQ, 2025b). En 2024, le Québec a enregistré pour la première fois un accroissement naturel légèrement négatif, c'est-à-dire davantage de décès que de naissances sur son territoire. La croissance démographique s'est néanmoins maintenue à 1,7 % (ISQ, 2025c), portée essentiellement par les mouvements migratoires.

Cette mutation démographique pèse lourd sur le marché du travail. **Le ratio entre les travailleurs de 15-29 ans et ceux de 55 ans et plus, autrefois de 4:1 en 1980, est aujourd'hui tombé à environ 1:1 (ISQ 2022).** Dans un contexte où la relève peine à compenser les départs à la retraite, les projections démographiques accentuent ce constat : d'ici 2031, le rapport de dépendance devrait atteindre 80 personnes dépendantes (âgées de 20 ans et moins et 65 ans et plus) pour 100 personnes en âge de travailler.

L'espérance de vie au Québec figure parmi les plus élevées au Canada et dans le monde. Bien qu'il s'agisse d'un indicateur positif témoignant d'une société en bonne santé, cette longévité accrue entraîne un besoin grandissant de ressources pour soutenir adéquatement le tissu social, soit les soins de santé, les services aux aînés et les programmes communautaires. En définitive, tous ces indicateurs convergent vers une même conclusion : le Québec fait face à une pénurie chronique de main-d'œuvre, profondément ancrée dans sa dynamique démographique. Plus qu'un enjeu économique ponctuel, il s'agit d'un des défis structurels les plus urgents de la société et de l'économie québécoises.

Dans la mesure où le taux de natalité est bas, la migration internationale constitue désormais le principal moteur de renouvellement de la population active et de réponse aux besoins du marché du travail. Malgré un ralentissement du côté des résidents temporaires en 2024-2025, l'immigration permanente occupe une place de plus en plus déterminante. Certaines régions, dont la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, comptent d'ailleurs sur cet apport migratoire pour assurer leur croissance démographique d'ici 2051.

Il apparaît clairement qu'à l'heure actuelle, l'immigration est essentielle pour contrebalancer les bouleversements du Québec. Elle compense le déficit démographique, soutient la population active et répond aux besoins du marché du travail. Au-delà des chiffres, l'immigration est intégrée à la réalité économique québécoise et contribue à façonner le Québec, d'aujourd'hui et de demain.

1.1.3 La montée des discours identitaires

En parallèle aux changements démographiques rapides, le Québec, comme de nombreuses nations en Occident, fait face à des problèmes structurels importants :

- Un coût de la vie en constante hausse;
- Des services publics au bord de l'asphyxie;
- Une pénurie de logements abordables généralisée.

Ces pressions structurelles, combinées aux changements démographiques, alimentent, sur le plan culturel et linguistique, un sentiment de précarité identitaire. L'idée que la diversification fragilise l'identité québécoise et alourdit le tissu social est répandue, même si elle mérite d'être nuancée. Ce sentiment est d'autant plus présent que le Québec occupe une position singulière en Amérique du Nord. En effet, peu de sociétés portent ce devoir de protection de leur langue et de leur culture avec la même acuité.

Ce souci de continuité nationale tend néanmoins à se traduire, dans le débat public, par des discours politiques qui associent l'immigration et la diversité religieuse à une menace pour la vitalité du français, l'identité québécoise et le développement économique du territoire.

Au nom du caractère distinctif de la société québécoise, le nationalisme identitaire prend une place de plus en plus importante, marqué par un « interventionnisme fort en matière d'immigration, de laïcité et de protection de la langue française » (Gagnon, Xhardez et Bilodeau, 2024). Ces discours tendent ainsi à conditionner l'appartenance à la société québécoise à une

conformité culturelle prédéfinie, laissant peu de place à la pluralité des expressions identitaires.

1.1.4 La polarisation au Québec

Certaines mesures, ancrées et légitimées par une montée de ces discours, contribuent à un effritement de la cohésion sociale. L'adoption de mesures, dont la Loi 21, la Loi 94 et la Loi 9, porte atteinte à la liberté de religion de nombreux citoyens au nom de la protection d'une identité commune et des droits collectifs, en concevant la laïcité comme un outil d'effacement des signes religieux visibles.

Rappelons ces mesures :

Loi 21

Loi sur la laïcité de l'État

La loi interdit le port de signes religieux pour les employés de l'État en position d'autorité, dont le personnel enseignant.

Loi 94

Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives

La loi élargit l'application de la Loi 21 sur l'interdiction du port de signes religieux dans le réseau de l'éducation, et s'applique désormais à l'ensemble du personnel scolaire ainsi qu'aux accompagnateurs bénévoles, rôle souvent assumé par des parents.

Loi 9

Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec (Adoptée et sanctionnée le 2 avril 2026)

La Loi 9 vise à poursuivre l'élargissement de l'application de la Loi 21 pour le port de signes religieux, et s'applique aux « centres de la petite enfance, les garderies subventionnées, les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial, les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial subventionné, les établissements d'enseignement agréés aux fins de subventions, les établissements de santé privés conventionnés, les ressources intermédiaires et les ressources de type familial ».

Et pourtant, la laïcité, à sa plus simple expression, assure un État libre et indépendant de toute influence religieuse, tout en garantissant aux citoyens une égalité devant la loi et une liberté de pratique et de croyance. C'est d'ailleurs sur ce principe fondamental que repose un large consensus au Québec :

la laïcité de l'État est cruciale pour assurer la neutralité des institutions.

C'est plus précisément son application actuelle qui mène à des questionnements et au sentiment de division, par la discrimination qu'elle tend à créer. Ces mesures ne ciblent que très peu les comportements et les actes, mais plutôt les signes ostensibles d'appartenance religieuse. Elles touchent certaines communautés religieuses minoritaires, mais tendent à affecter de manière disproportionnée la communauté de confession musulmane, spécialement les femmes qui portent le voile. Contrairement à d'autres marqueurs religieux moins voyants, le voile est un signe visible et identifiable, ce qui rend ces femmes particulièrement vulnérables à la stigmatisation et à la discrimination. Il semble à cet effet exister un certain malaise vis-à-vis du port du voile au sein de la société québécoise, un phénomène qui s'ajoute à un contexte déjà dominé par la montée des discours identitaires.

En cherchant à invisibiliser ces femmes, ces mesures les exposent au contraire davantage aux regards haineux.

Dès lors, ces lois restreignent et empiètent sur certains droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés du Québec*, soit la liberté de religion, le droit à l'égalité et la protection contre la discrimination. Ainsi, elles légitiment une crainte de l'« autre » au sein de la population québécoise et contribuent à la stigmatisation de la communauté de confession musulmane, créant une séparation nette entre un certain « nous » et l'« autre », sans faire le travail de fond nécessaire à l'atténuation des malaises que certaines personnes peuvent ressentir face au port de signes religieux visibles, au contraire.

Ce clivage se fait ressentir à travers la montée des actes haineux envers ces minorités. Les chiffres parlent d'eux-mêmes (selon un rapport d'analyse de Miriam Taylor basé sur les données AÉC-Léger sur les effets de la Loi 21 au Québec) :

- Le taux d'exposition aux incidents haineux est presque trois fois plus élevé chez les Québécois de confession musulmane que dans la population générale ;
- Plus de 70 % d'entre eux déclarent se sentir moins en sécurité au Québec qu'ils ne l'étaient trois ans avant l'entrée en vigueur de la Loi 21 ;
- La Loi 21 (la Loi sur la laïcité de l'État) à titre d'exemple, est considérée par plus de la moitié de la population (55,9 %) comme une loi qui divise la communauté (AÉC-Léger, 2022).

Cette réalité reflète une séparation nette qui se creuse dans les deux sens. D'un côté, les communautés visées perçoivent l'existence de leur identité comme étant menacée par des politiques assimilationnistes. De l'autre, ces mesures tendent à durcir une partie de la société d'accueil dans ses positions, en renforçant la perception que la diversité religieuse est une menace à la pérennité de la culture et des institutions en place.

La polarisation liée à la laïcité est aussi alimentée par la manière dont ces mesures sont adoptées. Invoquant les droits collectifs au nom du bien commun, le gouvernement a eu recours à la clause dérogatoire pour les imposer, contournant délibérément les protections constitutionnelles qui garantissent les droits fondamentaux de tous les citoyens, sans processus de consultation ni évidence scientifique probants. Dans ce contexte, les droits collectifs ne sont pas définis comme des droits qui bénéficient à la majorité de la population, mais seulement à la majorité historique de la société. Lorsque cela se produit, les droits collectifs perdent leur capacité à structurer la société autour d'aspirations et d'intérêts communs et augmentent le sentiment de précarité identitaire chez les personnes minoritaires.

Renforcer l'identité québécoise est une priorité, c'est une évidence, mais cet exercice vise surtout à contribuer à une réflexion sur les conditions permettant à une société francophone minoritaire en Amérique du Nord de demeurer elle-même tout en accueillant de nouveaux membres au sein d'un projet collectif partagé.

SECTION 2

La communauté musulmane au Québec

2.1 Portrait statistique de la communauté musulmane du Québec¹

La communauté québécoise de confession musulmane occupe une place grandissante dans la société québécoise. On dénombre aujourd’hui approximativement 421 710 personnes de confession musulmane, soit 5,1 % de la population québécoise, comparativement à 3,1 % en 2011 (Statistique Canada, 2025).

Cette croissance est particulièrement présente dans la région métropolitaine de Montréal, où résident 365 675 Québécois musulmans, environ 87 % de la population musulmane québécoise, représentant 8,7 % de la population montréalaise, contre 5,9 % dix ans plus tôt.

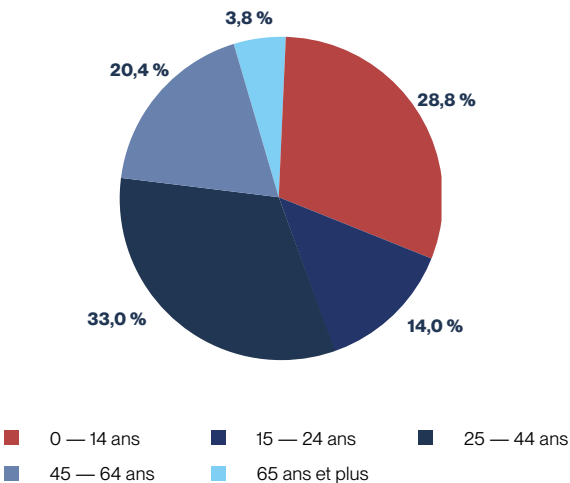
La communauté se compose de 252 450 immigrants, 37 345 résidents non permanents et 131 915 citoyens canadiens de naissance. Les musulmans du Québec présentent des origines ethniques diversifiées : la majorité de la communauté musulmane immigrante est issue de l’Afrique du Nord (66,7 %), avec l’Algérie (24,7 %) et le Maroc (22,9 %) en tête, suivie par l’Asie (29,4 %).

La population musulmane du Québec se distingue également par la jeunesse de sa population. Près de 43 % de ses membres ont 24 ans ou moins, et un tiers se situe entre 25 et 44 ans. L’âge moyen s’établit à 30 ans, soit environ 13 ans de moins que la moyenne québécoise (42,8 ans selon le recensement de 2021). La répartition selon le genre est relativement équilibrée : 51,8 % d’hommes et 48,2 % de femmes.

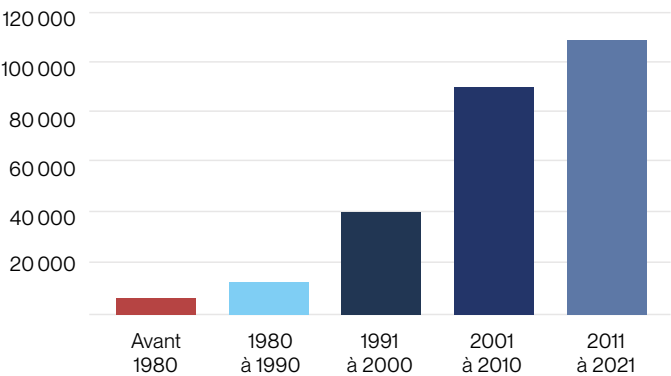
Au sein de la population immigrante musulmane, peu importe leur année d’arrivée, plus de la moitié (56 %) sont arrivés au Québec entre 25 et 44 ans, c’est-à-dire en plein âge d’activité. Environ 43 % d’entre eux se sont établis au Québec entre 2011 et 2021.

Il convient également de souligner la maîtrise de la langue française au sein de la communauté musulmane. En effet, **86,6 %** de la population musulmane au Québec déclare avoir au minimum une connaissance du français lui permettant de tenir une conversation (Statistique Canada, 2025), un taux supérieur à la moyenne de l’ensemble des personnes immigrantes au Québec, **qui se situe à environ 81 %** (Office québécois de la langue française, 2024). **Ce constat confirme non seulement l’intégration linguistique de cette communauté, mais aussi sa contribution à la pérennité du français au Québec.**

Pourcentage de la population par tranche d’âge



Nombre d’immigrants par période d’admission



¹ Il est à noter que ces statistiques sur la communauté musulmane proviennent du recensement canadien de 2021, le dernier recensement canadien disponible, dans le profil d’intérêt spécial Religion, mis à jour en 2025.

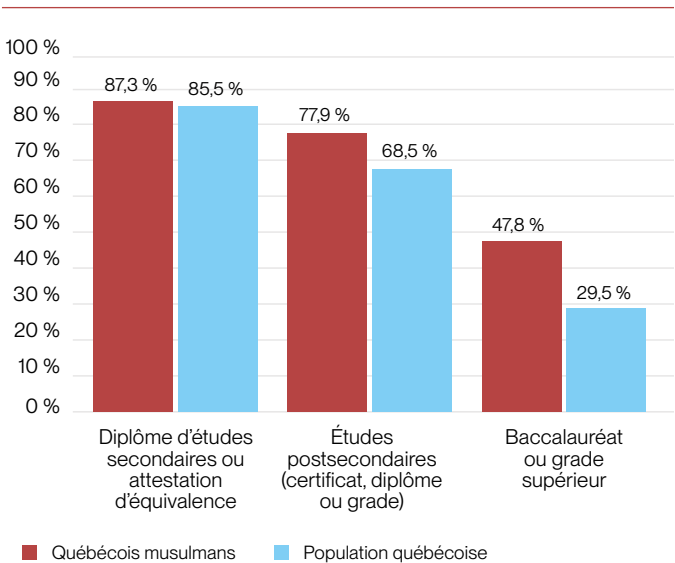
2.2 Rôle économique

2.2.1 La situation d'emploi et études²

La communauté musulmane au Québec se distingue par un niveau élevé de scolarité, et est l'un des groupes les plus scolarisés de la province. Selon le recensement de 2021, pour la population âgée de 25 à 64 ans, 87,3 % des musulmans du Québec détiennent un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence, contre 85,5 % pour l'ensemble de la population québécoise. L'écart est encore plus marqué au niveau postsecondaire, où 77,9 % des musulmans détiennent un certificat, diplôme ou grade, comparativement à 68,5 % pour la population générale. **C'est toutefois au niveau universitaire que la distinction est la plus frappante : 47,8 % des musulmans du Québec de ce groupe d'âge détiennent un baccalauréat ou un grade supérieur, soit plus du double du taux observé dans l'ensemble de la population québécoise (29,5 %) (Statistique Canada, 2023;2025).**

Les membres de la communauté musulmane du Québec se concentrent principalement dans des domaines comme le commerce, le génie, le droit, la santé, l'informatique et l'éducation. Ces profils témoignent d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, qui contribue activement à des secteurs clés de l'économie québécoise.

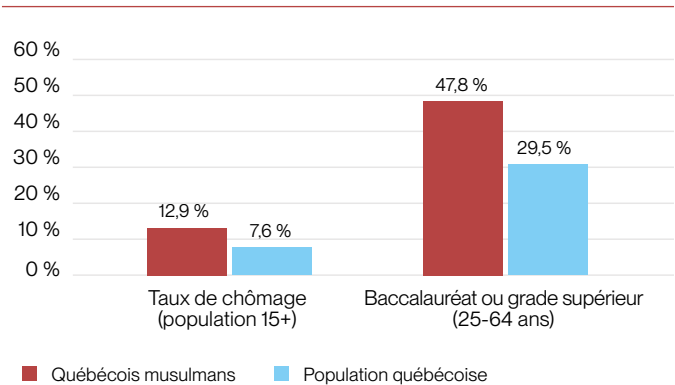
Scolarité comparée : Les Québécois musulmans et la population québécoise de 25 à 64 ans



La population musulmane est également très active sur le plan économique : son taux d'activité atteint 69,8 %, un niveau supérieur à celui de l'ensemble du Québec (64,1 %). Toutefois, le taux d'emploi demeure comparable (60,8 % contre 59,3 %), et le taux de chômage est nettement plus élevé chez les Québécois musulmans (12,9 %) que dans la population générale (7,6 % dans la population générale au moment du recensement de 2021, un taux qui avait diminué à environ 5,4 % en décembre 2025 (Statistique Canada, 2026).

La communauté musulmane est l'une des communautés immigrantes les plus scolarisées du Québec, et pourtant elle affiche un taux de chômage nettement plus élevé que celui de la population générale. Malgré un niveau de scolarité élevé et un taux d'activité supérieur à la moyenne, l'écart avec le taux d'emploi révèle une réalité troublante où de nombreuses personnes cherchent activement du travail sans en trouver. Cette situation s'explique notamment par la non-reconnaissance des compétences et par la discrimination à l'emploi.

Scolarité et chômage au sein de la population québécoise



² L'entièreté des statistiques de la section proviennent du profil d'intérêt spécial de Statistique Canada (2025), basé sur les chiffres du recensement de 2021.

Sur une population active de 209 580 personnes, les musulmans œuvrent principalement dans les secteurs suivants

Soins de santé et assistance sociale

29 675 personnes
(dont 21 680 femmes)

Commerce de détail

24 695 personnes

Services professionnels, scientifiques et techniques

17 900 personnes

Transport et entreposage

17 755 personnes

Enseignement

17 650 personnes
(dont 11 370 femmes)

2.2.2 Piliers d'activités : éducation, santé et entrepreneuriat

Emploi dans les secteurs publics

Une proportion importante des femmes musulmanes occupe des postes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, deux secteurs névralgiques pour la société québécoise.

Le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, qui inclut la profession d'éducateur en CPE, fait face à des besoins importants en main-d'œuvre. En 2023, le taux de postes vacants dans ce secteur atteignait 7,4 %, comparativement à 6 % dans le même secteur en Ontario, et à 4,5 % pour l'ensemble des secteurs au Québec (ISQ, 2024).

Le secteur de l'éducation est lui aussi en difficulté : au 10 novembre 2025, le tableau de bord du gouvernement du Québec affichait 2 482 postes vacants dans le réseau scolaire public, incluant des enseignants, du personnel de soutien et des professionnels essentiels, tels que psychoéducateurs, orthophonistes et psychologues (Entrepôt de données ministériel, ministère de l'Éducation, 2025).

Entrepreneuriat

La communauté musulmane contribue activement au milieu des affaires québécois. Comme d'autres groupes minoritaires, cette communauté, souvent composée de personnes issues de la première génération d'immigrants, se heurte à des obstacles à l'embauche liés à la discrimination et à la non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Pour certains, se lancer en affaires devient une manière de surmonter une situation de non-emploi. L'entrepreneuriat au sein de cette communauté ne saurait toutefois se réduire à cette seule réalité : les motivations sont multiples et variées, et s'inscrivent dans des trajectoires personnelles, économiques et culturelles distinctes.

Cette réalité se reflète dans les populations immigrantes dans leur ensemble. Selon une étude du gouvernement du Québec publiée en 2025, le taux d'entrepreneurs parmi les personnes nées au Canada et résidant au Québec est de 1,8 %. Ce taux atteint 2,2 % chez les immigrants établis depuis plus de dix ans, mais demeure plus faible chez les immigrants arrivés depuis moins de dix ans (0,9 %) (ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2025).

2.3 Les dynamiques d'exclusion

Plusieurs éléments contribuent à placer la population de confession musulmane au cœur de dynamiques d'exclusion, que nous explorons dans les prochaines pages.

2.3.1 Une image construite et déformée

Des perceptions à améliorer dans l'espace médiatique et numérique

Les espaces médiatiques et numériques ont tendance à accorder une visibilité accrue à des événements extrémistes, dont ceux liés à l'islamisme, ainsi qu'à des conflits survenant dans des pays à majorité musulmane, pour questionner l'intégration des musulmans au Québec. Cette association répétée contribue à renforcer des perceptions négatives et peut engendrer un climat de crainte au sein de la population (Achour, 2019).

Il est important de différencier clairement l'islamisme de l'islam. L'islamisme est une idéologie politique théocratique, émergée au 19^e siècle avec l'avènement de l'État-nation, qui vise à utiliser les pouvoirs de l'État pour implanter un ordre social et juridique

exclusivement islamique. Dans ses formes les plus extrêmes, il prône le recours à la violence et à la coercition, et ce, en contradiction directe avec le consensus au sein de la communauté musulmane, qui affirme qu'il n'y a pas de place pour la coercition en islam.

Un musulman, quant à lui, est simplement quelqu'un qui vit sa vie et sa spiritualité en conformité avec les préceptes de l'une des nombreuses traditions de l'islam.

Cette distinction est fondamentale. Sans elle, on en vient à percevoir tout musulman pratiquant comme une menace politique. Ce phénomène radical déteint sur la perception des pratiques liées à l'islam, de plus en plus représentées comme une menace au vivre-ensemble, et ce, aussi bien dans les médias traditionnels que sociaux.

Le hijab : un symbole souvent mal compris

Le hijab reste un symbole qui suscite énormément de débats au Québec. Perçu par certains comme une atteinte aux droits des femmes (Benhadjoudja, 2018), ou encore comme un signe de prosélytisme, il est souvent réduit à ce que les autres projettent sur lui, plutôt qu'à ce que les femmes qui le portent en disent elles-mêmes.

Les motivations qui amènent une femme à porter le hijab ne se réduisent pas à la seule dimension religieuse. Pour certaines, il s'agit effectivement d'une pratique religieuse; pour d'autres, c'est l'expression d'une identité culturelle, ou simplement un choix vestimentaire personnel. Légiférer sur un signe aux dimensions aussi plurielles revient à lui imposer une signification unique, qui ne correspond pas à la réalité vécue de celles qui le portent.

Au final, quelle qu'en soit la raison, toute femme devrait avoir le droit à l'agentivité sur son propre corps et sur ce qu'elle choisit de porter.

Un manque de contact en région

Les données du sondage de l'Institut Angus Reid de 2023 indiquent que les habitants du Grand Montréal se montrent généralement plus favorables au port du hijab en public (63 %) que ceux du reste du Québec (46 %). Cette différence pourrait s'expliquer par une plus grande proximité avec la communauté musulmane dans la métropole, où près de 90 % de cette communauté réside. Les partisans de la Loi 21, par exemple, ont beaucoup moins de contacts avec les musulmans que ceux qui s'y opposent (AÉC-Léger, 2022). Ainsi, la crainte envers la communauté musulmane pourrait s'expliquer en partie par le manque de contact et de partage entre les différentes communautés, ce qui mène à une incompréhension de l'autre.

2.3.2 Une image qui se traduit en politiques

Ces éléments ne restent pas dans l'espace symbolique : ils se traduisent en mesures législatives qui légitiment et amplifient l'exclusion, et minent le sentiment d'appartenance.

Selon l'étude AÉC-Léger (2022), 78,4 % des femmes musulmanes interrogées se sentaient davantage exclues de la société québécoise en raison de la Loi 21, et plus des trois quarts rapportent un sentiment d'insécurité accru dans l'espace public depuis 2021. Ces données rejoignent celles d'une étude menée auprès de jeunes immigrantes musulmanes de Montréal, qui souligne que certains marqueurs identitaires, le voile, entre autres, constituent une source de discrimination significative à leur égard (Guennouni Hassani et Kanouté, 2023). Dans un contexte où l'intolérance envers les Québécois de confession musulmane continue de progresser, l'intégration s'en trouve fragilisée et le sentiment d'exclusion s'approfondit.

Pour le Québec, le coût social est considérable. En alimentant un sentiment d'exclusion au sein de la communauté musulmane, ces mesures favorisent un repli identitaire qui compromet la construction d'une identité commune et inclusive, allant ainsi à l'encontre du projet de cohésion nationale que le Québec dit porter. Depuis une quinzaine d'années, les minorités culturelles développent un sentiment d'appartenance plus fort envers le Canada qu'envers le Québec (Bilodeau et Turgeon, 2023). Il est révélé que des mesures telles que la Loi 21 et la Charte des valeurs produisent des effets qui débordent largement les groupes directement visés, atteignant des minorités non religieuses et même une partie de la majorité francophone. C'est le signe d'une fracture qui traverse l'ensemble du tissu social québécois.

Ces mesures, visant l'affirmation identitaire pour certains mais aux conséquences bien réelles sur d'autres, prennent place aussi sur le marché du travail. Déjà frappés par une pénurie chronique, les secteurs de la santé et de l'éducation, massivement féminisés, subissent de plein fouet les effets des mesures législatives récentes en matière de laïcité. Plusieurs femmes musulmanes y travaillent depuis des années et doivent désormais faire un choix impossible entre renoncer à leur identité ou renoncer à leur profession. Coincées entre l'arbre et l'écorce, elles voient leur droit au travail soudainement restreint et leurs possibilités d'avancement limitées. À cela s'ajoute une stigmatisation accrue, alimentée par un climat où le jugement porte sur leur apparence plutôt que sur leur professionnalisme.

Les difficultés se traduisent aussi dans le secteur des affaires. Une étude menée auprès de gestionnaires québécois de confession musulmane montre que, pour bon nombre d'entre eux, le parcours professionnel a été sensiblement plus facile lorsqu'ils ont choisi d'atténuer ou de mettre de côté leur identité religieuse (Séguin et Arcand, 2024). Ces dynamiques produisent un effet paradoxal puisqu'en cherchant à protéger une certaine vision de la société québécoise, elles risquent d'en fragiliser les fondements mêmes. Des lois adoptées au nom de la cohésion sociale génèrent en réalité un sentiment d'exclusion qui touche non seulement les Québécois de confession musulmane, mais aussi d'autres groupes, et, plus largement, l'attachement collectif à une identité québécoise inclusive. En freinant l'intégration économique et sociale de pans entiers de la population, c'est le projet commun du vivre-ensemble qui s'en trouve érodé.

SECTION 3

Les modèles d'intégration et de laïcité : ici et ailleurs

Avant d'examiner le modèle québécois, une comparaison s'impose. Les expériences de la France, du Canada anglais, des Canadiens français et des peuples autochtones offrent des points de repère utiles pour évaluer les choix du Québec en matière d'intégration et de laïcité.

3.1 Le modèle français : républicain et basé sur l'assimilation

Le modèle français repose largement sur une logique d'assimilation, visant à uniformiser la culture nationale et à intégrer les communautés ethnoculturelles et religieuses sous l'égide des principes républicains. Les agents publics, notamment les fonctionnaires et les enseignants, sont soumis à une obligation stricte d'effacement de toute expression religieuse au sein des institutions publiques comme dans l'exercice professionnel de ceux qui les représentent.

Dans le système scolaire, la France encadre le port de signes religieux par la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004, qui régit les signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Elle interdit aux élèves le port de signes religieux ostentatoires, une mesure qui ne s'applique toutefois pas à l'enseignement supérieur, considéré comme un espace où la liberté individuelle est davantage protégée. Depuis 2023, la France a également pris position sur le port de l'abaya, une longue robe traditionnelle, en l'interdisant dans les écoles publiques. Cette mesure touche directement la communauté musulmane.

Ce modèle a des conséquences non négligeables. Une enquête IFOP révèle que 78 % des musulmans français estiment que la laïcité, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, les cible injustement. Cette perception alimente un réflexe de défense prévisible au sein de la communauté, et contribue, plus largement, à une montée de la polarisation, de la radicalisation et de l'intolérance dans la société, générant des tensions sociales importantes.

Au-delà du sentiment d'injustice, d'autres effets négatifs sont recensés. Ces mesures ont été associées à (Abdelgadir et Fouka, 2020) :

- Une baisse du taux d'achèvement du secondaire et un accroissement des abandons scolaires;
- Des effets à long terme sur la participation au marché du travail et sur l'emploi;
- Une baisse de la confiance envers l'État et un sentiment accru de discrimination.

Montpetit (2026) soutient également que des mesures à caractère assimilationniste, comme l'interdiction du port du voile, ne contribuent pas à l'intégration économique des minorités.

Dans certains cas, ces dynamiques ont conduit à un véritable exil de personnes musulmanes quittant la France en raison des discriminations et de certaines mesures liées à la laïcité, phénomène qui touche particulièrement les musulmans hautement qualifiés, disposant des ressources et de la mobilité nécessaires pour s'établir ailleurs (Esteves, 2023). C'est un phénomène qui pourrait se reproduire au Québec.

En définitive, il s'agit d'un modèle qui favorise la conformité au détriment de la mutualité et du dialogue. Il promeut une uniformité culturelle en exerçant une pression sur les minorités culturelles et religieuses pour qu'elles s'y conforment, tout en limitant leur visibilité et leur expression dans la sphère publique. Jean Baubérot, historien français reconnu, parle même d'une « laïcité falsifiée », soit une laïcité restrictive qui tend à exclure plutôt qu'à reconnaître chacun dans sa liberté de religion, et qui cherche à rendre invisibles certaines identités. À ce jour, le gouvernement français peine encore à démontrer les retombées positives d'un tel modèle, dans un pays où près de 10 % de la population se déclare de confession musulmane (Drouhot, Simon et Tiberj, 2023).

L'expérience française n'est pas la seule à illustrer les limites de l'assimilation. L'histoire même du Québec en offre une démonstration éloquent.

3.2 Les Canadiens français, la résistance comme préservation

Après la conquête britannique de 1760, plusieurs observateurs croyaient que la population francophone finirait par être absorbée par la majorité anglophone nord-américaine. Le Rapport Durham de 1839 formulait même explicitement cette idée, considérant l'assimilation des Canadiens français comme une solution au conflit politique de l'époque. Cette assimilation ne s'est pourtant jamais produite.

Malgré des pressions économiques, politiques et démographiques considérables, les Canadiens français ont développé des stratégies de préservation linguistique, culturelle et institutionnelle, comme l'Église catholique, les écoles, les associations, les journaux, les coopératives, et plus tard l'État québécois, qui leur ont permis de maintenir leur identité collective pendant plus de deux siècles. La Révolution tranquille a profondément transformé cette identité, réduisant le rôle de la religion,

modernisant les institutions et redéfinissant plusieurs repères collectifs. Elle n'a pas pour autant entraîné la disparition de la nation québécoise. Elle a contribué à l'émergence d'une identité québécoise moderne fondée sur de nouvelles institutions et de nouvelles références communes.

Cette expérience révèle quelque chose de fondamental. Les groupes peuvent accepter des transformations majeures, modifier leurs institutions, leurs pratiques et leurs références. Ils acceptent beaucoup plus rarement leur propre disparition. Une collectivité qui perçoit sa continuité comme menacée développera généralement des mécanismes de protection. Cette réaction n'est pas propre au Québec. Elle est observable dans de nombreuses sociétés confrontées à des défis similaires, et elle est prévisible.

3.3 Les Premières Nations et les limites de l'assimilation forcée

L'expérience des Premières Nations constitue l'exemple le plus clair des limites de l'assimilation coercitive extrême. Pendant plus d'un siècle, les politiques canadiennes à l'égard des peuples autochtones ont explicitement cherché à favoriser leur assimilation à la société dominante. Les pensionnats autochtones, l'interdiction de certaines pratiques culturelles et la suppression de langues autochtones visaient à accélérer ce processus.

Les conséquences humaines de ces politiques sont bien documentées : perte de langues, traumatismes intergénérationnels et ruptures profondes au sein de nombreuses communautés. Ces politiques ont également échoué à atteindre leur objectif premier, soit l'assimilation. Malgré plus d'un siècle de politiques assimilationnistes, les peuples autochtones existent toujours comme peuples distincts et continuent de revendiquer leurs langues, leurs cultures, leurs traditions et leurs droits collectifs. Les sociétés peuvent souvent contraindre des populations. Elles réussissent beaucoup plus rarement à leur faire accepter leur propre disparition.

Ce que ces expériences nous enseignent

La France contemporaine, les Canadiens français et les Premières Nations représentent des contextes historiques sensiblement différents. Pourtant, ces trois expériences convergent vers une conclusion similaire, soit que les individus et les collectivités recherchent non seulement la sécurité matérielle, mais également la reconnaissance, la dignité et un sentiment de continuité. Lorsque des politiques sont perçues comme exigeant l'abandon d'éléments à la base même de l'identité sans offrir en retour reconnaissance ou appartenance, elles rencontrent généralement une résistance qui perdure.

Ce mécanisme s'applique autant aux majorités qu'aux minorités. Les minorités résistent lorsqu'on leur demande d'abandonner des éléments essentiels de leur identité. Les majorités réagissent également lorsqu'elles ont le sentiment que leur langue, leurs institutions ou leur culture perdent leur capacité de se reproduire dans le temps. Cette réalité explique pourquoi les débats portant sur l'immigration, la langue, la religion ou l'identité suscitent des réactions beaucoup plus fortes que les débats portant sur d'autres politiques publiques, puisque derrière ces débats se trouvent des questions déterminantes liées à l'appartenance, à la reconnaissance et à la continuité.

3.4 Le multiculturalisme anglo-saxon

Au Canada, à l'exception du Québec, le multiculturalisme est le modèle le plus visible, un modèle largement adopté dans le monde anglo-saxon. Il repose sur la reconnaissance de la diversité ethnique et culturelle et encourage la coexistence des différentes communautés, sans pour autant chercher à établir une culture ou des valeurs communes pour l'ensemble de la population. Dans cette logique, les groupes ethnoculturels sont souvent abordés comme des entités distinctes, chacune préservant sa propre identité. Le Canada se distingue par une conception du contrat social selon laquelle les libertés civiques et multiculturelles des citoyens sont protégées, en contrepartie du respect des valeurs de la société d'accueil (Le Jeune, 2023). La politique fédérale adoptée en 1971 sous le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau affirmait vouloir « préserver la liberté culturelle individuelle et reconnaître les contributions des différents groupes ethniques ». Cette approche vise à favoriser l'ouverture à la diversité et la valorisation des différences. Un sondage d'Environics, en 2022, indique que l'adhésion au multiculturalisme en tant qu'idéologie et symbole identitaire atteint 64 %.

Cependant, même si le multiculturalisme favorise l'accueil et la reconnaissance des particularités culturelles, il peut également entraîner un certain repli communautaire. En l'absence d'un cadre culturel partagé et face à un manque de compréhension

mutuelle, les distances entre des communautés qui vivent côte à côte, mais interagissent peu, peuvent s'accroître. Ces distances se traduisent parfois par la formation de quartiers relativement homogènes, qui cohabitent parallèlement sans véritable échange, et où les interactions interculturelles demeurent limitées. Lorsque ces distances s'accroissent, les conditions d'une polarisation croissante sont réunies. Chaque groupe développe ses propres récits, ses propres médias, ses propres références, et la confiance envers les institutions communes s'érode.

Le multiculturalisme tend à fonctionner plus facilement dans les sociétés où la continuité de la culture majoritaire est largement tenue pour acquise. Le Canada anglophone illustre bien ce principe. L'anglais, dominant à l'échelle du continent et bénéficiant d'un rayonnement culturel mondial, ne fait pas face aux mêmes défis de reproduction à long terme que le français au Québec. Ainsi, ce modèle, appliqué au Québec, présenterait des lacunes importantes, surtout dans l'optique de préserver la spécificité de l'identité québécoise.

C'est dans cet esprit que le CNQM souhaite contribuer de façon positive à la création d'un modèle alternatif, capable de concilier les impératifs de préservation de l'identité québécoise et le respect de l'identité des communautés qui composent la société.

3.5 Le modèle québécois : retour sur l'interculturalisme

L'assimilation et le multiculturalisme répondent chacun à un besoin réel, sans parvenir à répondre pleinement aux deux impératifs simultanément. L'assimilation protège relativement bien la continuité, mais peine à produire la dignité des minorités. Le multiculturalisme protège relativement bien la dignité des minorités, mais peine à répondre aux inquiétudes liées à la continuité de la majorité et peut, dans certaines conditions, affaiblir la confiance collective dont dépend la cohésion sociale. C'est précisément cette tension qui a conduit des chercheurs, intellectuels et décideurs québécois à chercher une troisième voie, généralement désignée sous le nom d'interculturalisme.

Bien que l'interculturalisme, dans son sens premier, permette d'éviter les conséquences indésirables inhérentes à l'assimilation et au multiculturalisme, il pose un défi non négligeable. Contrairement à ces deux modèles, il n'est pas une destination finale; il s'agit d'un processus permanent de recherche de l'équilibre entre la confiance de la majorité et la dignité des minorités.

Longtemps, l'interculturalisme a voulu s'implanter comme le modèle d'intégration propre au Québec, en opposition au multiculturalisme canadien, qui juxtapose les identités sans nécessairement favoriser le dialogue entre elles. Selon Rocher

et White (2014), « l'interculturalisme relève d'une série de propositions normatives qui posent non seulement la primauté de la langue française comme langue publique commune, mais qui prônent aussi l'allégeance symbolique aux valeurs de la majorité d'expression française, et ce, tout en préconisant l'échange et la réciprocité comme antidote aux approches assimilationnistes. » En d'autres mots, ce modèle reconnaissait le droit à la différence dans le cadre d'un contrat social où, d'un côté, le Québec s'engageait à assurer l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants ainsi que le respect de la diversité, et de l'autre, les nouveaux arrivants s'engageaient à faire leurs valeurs et la langue communes.

Ce modèle s'inscrivait dans une société québécoise nécessairement de plus en plus diversifiée. Selon le recensement de 2021, environ 14,6 % de la population est immigrante, et 11 % est de deuxième génération. Ensemble, ces deux groupes représentent plus du quart de la population. Les données les plus récentes illustrent par ailleurs la diversification des origines.

Pays de naissance	Nombre d'immigrants	Pourcentage d'immigration
2020—2024 (données provisoires)	256 459	100 %
France	37 698	14,7 %
Chine	21 944	8,6 %
Cameroun	21 186	8,3 %
Algérie	14 330	5,6 %
Tunisie	12 875	5 %
Maroc	12 536	4,9 %
Haïti	11 402	4,4 %
Côte d'Ivoire	7 093	2,8 %
Inde	6 755	2,6 %
Iran	6 151	2,4 %
Brésil	6 130	2,4 %
Colombie	5 236	2 %
États-Unis	4 789	1,9 %
Liban	4 572	1,8 %
République démocratique du Congo	4 334	1,7 %
Autres pays	79 428	31 %

L'immigration ne se résume pas à un simple déplacement de personnes. Elle s'accompagne d'un transfert de cultures, de valeurs et de croyances, mais aussi d'une transformation mutuelle de la société d'accueil et des communautés qui s'y établissent : c'est précisément sur cette réalité que l'interculturalisme cherchait à construire un vivre-ensemble. Le français était le vecteur central de ce vivre-ensemble. En tant que collectivité francophone, le Québec accorde une importance particulière à l'apprentissage du français et considère sa maîtrise comme un critère déterminant dans le processus d'immigration et d'intégration. Comme mentionné précédemment, environ 81 % des personnes immigrantes vivant au Québec sont en mesure de soutenir une conversation en français. En effet, l'immigration des dernières années provient en grande partie de pays où le français est soit la langue maternelle, soit une langue largement parlée (Office québécois de la langue française, 2024) :

33,9 %
des personnes immigrantes admises entre 1985 et 1994
connaissaient le français à leur admission

45,3 %
de ceux admis entre 1995 et 2004

61,1 %
de ceux admis entre 2005 et 2014

58,1 %
de ceux admis entre 2015 et 2022

Derrière la diversité des origines se dessinait ainsi une réalité cohérente : le français comme espace de dialogue commun, et la liberté de vivre sa foi comme droit individuel fondamental. C'est précisément dans cet équilibre entre langue partagée et respect des différences que l'interculturalisme québécois trouvait sa raison d'être.

3.5.1 La fragilisation de l'interculturalisme au Québec

L'interculturalisme québécois, fondé sur le dialogue et la participation mutuelle, est aujourd'hui fragilisé. Le Québec s'est longtemps présenté aux personnes souhaitant y immigrer comme une société ouverte. Ce postulat demeure généralement vrai, mais le vernis craque. Depuis plusieurs années, l'interculturalisme se trouve de plus en plus politisé à travers les débats identitaires, ce qui en altère à la fois la compréhension et l'application. La redéfinition récente de la laïcité, en particulier, illustre bien cette dérive : d'un principe de séparation entre l'État et la religion, une approche que le CNQM soutient pleinement, elle est devenue un outil de restriction des libertés individuelles qui mine les fondements mêmes du modèle interculturel.

Il y a une quinzaine d'années, dans la foulée de la crise des accommodements raisonnables, le gouvernement québécois a mandaté la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, coprésidée par le sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor. Le rapport final de cette commission met de l'avant 37 recommandations, construites autour de cinq axes : la définition de l'interculturalisme et de la laïcité ouverte, une meilleure intégration fondée sur la reconnaissance des diplômes, la francisation et la régionalisation, les pratiques interculturelles, la responsabilisation des acteurs publics, et la lutte contre les inégalités et la discrimination. Le rapport propose en conclusion l'adoption de l'interculturalisme de manière plus officielle, par une loi ou un énoncé de principe, et encourage l'adoption d'une laïcité ouverte. Cette laïcité ouverte comportait toutefois des balises, puisqu'elle aurait interdit le port de signes religieux aux agents de l'État exerçant une autorité coercitive, tels que les procureurs de la Couronne, les policiers, les gardiens de prison et les présidents de l'Assemblée nationale. Elle excluait explicitement de cette interdiction les enseignants, les fonctionnaires et les professionnels de la santé.

Peu de recommandations du rapport Bouchard-Taylor ont été suivies d'effets. Au contraire, plusieurs notions clés ont été redéfinies au cours des deux dernières décennies pour servir une vision plus protectionniste de l'identité québécoise. L'interculturalisme n'a jamais été adopté comme modèle d'intégration officiel, l'intégration des immigrants demeure un enjeu non résolu, et la laïcité s'est construite non pas autour de l'ouverture, mais autour de la restriction. Le meilleur exemple en est la Loi 21, qui étend l'interdiction du port de signes religieux aux enseignants.

Le CNQM est d'avis que la neutralité de l'État se manifeste dans les actes et les décisions des institutions, et non dans l'apparence de ses agents. C'est le comportement qui doit être encadré, et non l'apparence. Cette focalisation sur la visibilité révèle une limite fondamentale de l'approche actuelle. Certes, il est plus facile de légiférer sur ce qui se voit que sur ce qui s'enseigne ou se transmet, mais ce choix reflète une conception mal ciblée de ce que la neutralité de l'État devrait réellement signifier. Ce glissement s'est prolongé avec la Loi 94, puis avec la Loi 9, qui élargissent encore davantage cette interdiction bien au-delà du cadre envisagé par la Commission Bouchard-Taylor.

En redéfinissant ainsi la laïcité, on a transformé un principe de gouvernance, soit la neutralité de l'État, en un instrument de conformité culturelle, difficilement compatible avec le dialogue interculturel et qui ne favorise pas une adhésion positive à la société québécoise. Ainsi, le Québec est passé d'une approche interculturelle, qui reconnaissait la majorité culturelle francophone tout en valorisant les échanges avec les groupes minoritaires, à un modèle d'intégration nationale, officialisé en 2025 par l'adoption de la Loi sur l'intégration à la nation québécoise. Cette loi confirme l'écartement du modèle interculturel au profit d'une conception de l'intégration centrée sur l'adhésion à une culture commune majoritaire et à un ensemble de valeurs définies par l'État.

Ce glissement soulève des questions importantes pour le vivre-ensemble. En privilégiant la conformité culturelle sur le dialogue, ce modèle s'éloigne des principes de réciprocité et d'échange qui fondaient l'interculturalisme québécois. Certains groupes, notamment ceux dont les pratiques religieuses ou culturelles sont plus visibles, se trouvent davantage exposés à des tensions entre leurs droits individuels et les exigences de la loi, provoquant chez eux, par défaut, une posture réactive.

La situation actuelle repose d'ailleurs sur une fausse dichotomie. La laïcité et les modèles de gestion de la diversité sont souvent présentés comme un choix binaire entre un multiculturalisme qui dissoudrait la culture commune et un modèle qui instaure une unité rigide. L'interculturalisme, qui proposait précisément une voie mitoyenne, reconnaissance de la majorité francophone et ouverture au pluralisme, se trouve ainsi évacué du débat. Les piliers du vivre-ensemble, dont la laïcité elle-même, semblent instrumentalisés pour renforcer la culture dominante et marginaliser les minorités, plutôt que pour favoriser l'intégration ou la coconstruction d'une identité commune. Ce paradoxe est d'autant plus frappant que le Québec, qui s'éloigne progressivement de ces principes, aurait tout à gagner à les consolider.

SECTION 4

Constats et recommandations

Le CNQM identifie plusieurs enjeux qui fragilisent le vivre-ensemble au Québec. Ces constats s'appuient à la fois sur un état des lieux documentaire, des consultations menées auprès de différentes parties prenantes, et sur l'observation directe de réalités vécues par les communautés concernées. La présente section contextualise ces éléments et met en lumière la situation telle qu'elle se vit au Québec aujourd'hui. Fort de ce portrait, le CNQM formule des recommandations ciblées visant à renforcer le vivre-ensemble.

4.1 Les constats

4.1.1 Une méconnaissance de la communauté musulmane et une montée de l'intolérance

La méconnaissance des Québécois de confession musulmane et la montée des clivages identitaires ces dernières années sont deux phénomènes distincts, qui se renforcent mutuellement. Trois dynamiques contribuent à les alimenter :

Une couverture médiatique à tendance sensationnaliste

Le discours public réservé de manière générale à l'islam et à sa pratique tend à nourrir des perceptions erronées et des préjugés. L'islam est rarement abordé autrement que pour alimenter le débat sur l'identité québécoise, laissant peu de place à une compréhension nuancée de cette religion et de ses pratiquants. La population se forge ainsi une opinion à partir de stéréotypes ou des représentations sensationnalistes des médias et des discours politiques identitaires, sans accès à des contacts directs avec la communauté musulmane.

Une approche gouvernementale de la laïcité qui tend à stigmatiser les signes religieux visibles

L'approche actuelle du Québec en matière de laïcité contribue à une montée de l'intolérance et à une polarisation de l'ensemble de la population. D'une part, les discours identitaires ainsi que les différents projets de loi sur la laïcité accentuent l'intolérance envers l'altérité, se traduisant par une hausse des gestes haineux envers de nombreuses communautés, particulièrement la communauté de confession musulmane. Six ans après l'adoption de la Loi 21, il a été démontré que cette loi a provoqué, surtout en milieu scolaire, une augmentation des microagressions, des préjugés, du profilage, de la discrimination et du racisme ordinaire, en plus d'accentuer les tensions sociales, le sentiment d'exclusion et le climat de méfiance et d'insécurité (Ligue des droits et libertés, 2025 ; Potvin et al., 2024).

La Loi 21, la Loi 94 ainsi que la Loi 9, viennent aussi accentuer cette méconnaissance en invisibilisant des personnes de confession musulmane dans les écoles et dans les centres de la petite enfance, quelques-uns des rares lieux où des contacts directs entre la majorité et la minorité musulmane pourraient se créer. Pourtant, considérant que la mission de l'école québécoise est non seulement d'instruire, mais aussi de socialiser, la présence d'une diversité au sein du personnel enseignant serait essentielle pour contrer ces préjugés.

L'école constitue un environnement idéal pour familiariser les élèves, dès un jeune âge, à la diversité ethnoculturelle. Selon la théorie du contact intergroupe, ces interactions réduisent les préjugés et favorisent l'empathie. Pour les élèves issus de minorités, cette diversité offrirait également des modèles positifs leur permettant de se reconnaître dans la société québécoise au-delà de leur milieu familial, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance.

Ces mesures législatives révèlent une approche qui, plutôt que de s'attaquer à la méconnaissance et au manque de dialogue interculturel, choisit de légiférer sur des malaises qui auraient pu être atténués par l'éducation et la rencontre entre les communautés. Légiférer sur un malaise qui, en soi, ne dépasse pas le cadre individuel et ne force pas autrui dans ses comportements, ne fait qu'amplifier l'animosité.

Une absence d'information nuancée sur le fait religieux

Ce choix législatif soulève donc une problématique bien plus large, soit celle d'une société qui dispose de peu d'espaces pour apprendre à se connaître. Le manque de ressources pour bien comprendre les religions constitue un enjeu de taille. La société québécoise semble aujourd'hui moins familière avec les différentes traditions religieuses et leurs pratiques.

De plus, l'ensemble de l'action gouvernementale mentionnée précédemment a considérablement réduit les espaces de rencontre entre les cultures qui permettent le dialogue, pourtant absolument nécessaire à la compréhension mutuelle. Lorsqu'on empêche l'action et la visibilité de personnes de confession musulmane dans certains milieux, on crée une bulle aseptisée, à l'abri de toute réalité religieuse. En cherchant à éviter certains contacts négatifs avec la religion, l'État prive ainsi la société des nombreux points de rencontre positifs entre les cultures sur son territoire. Ces contacts sont, rappelons-le, le fondement de l'interculturalisme.

La méconnaissance tend à renforcer l'intolérance, et inversement. Moins la population a des contacts réels avec des personnes de confession musulmane, plus il est facile pour les préjugés de s'enraciner. Pas moins de 44 % des Québécois ont une vision « quelque peu » ou « très » négative des musulmans ; les personnes favorables à la Loi 21 sont par ailleurs souvent celles qui ont le moins de contacts avec la communauté musulmane au quotidien (AÉC-Léger, 2022).

4.1.2 Un repli identitaire de part et d'autre

Les dynamiques d'exclusion décrites précédemment peuvent engendrer un cercle vicieux aux conséquences importantes. D'un côté, une partie de la société d'accueil se referme sur elle-même, alimentée par la méfiance et les discours identitaires. De l'autre, les communautés minoritaires, confrontées à des obstacles d'intégration et à un sentiment d'exclusion croissant, vivent à leur tour un repli identitaire et communautaire.

Ces mouvements, lorsqu'ils s'accroissent, fragilisent les liens sociaux et réduisent les espaces de rencontre et de dialogue, créant une distance entre différents groupes de la société québécoise.

En poursuivant dans cette voie, le Québec risque de se rapprocher d'un modèle dont les conséquences sont mieux documentées, soit celui de la France, où des années de politiques restrictives ont contribué à une polarisation profonde, à un effritement du lien social et à des trajectoires d'intégration éducative et économique fragilisées pour certaines communautés.

4.1.3 Un modèle de laïcité dénaturé : Des mesures qui restreignent le droit au travail, et qui ne cessent de s'élargir

Parmi les manifestations les plus visibles de l'effritement du vivre-ensemble, il y a celle-ci : la communauté musulmane voit son accès au marché du travail se resserrer de manière continue et systématique. Sous couvert de laïcité de l'État, principe que le CNQM appuie, le gouvernement cherche plutôt à invisibiliser les expressions religieuses, une application qui trahit l'esprit même de ce principe. Cette dérive a des conséquences néfastes et concentrées sur les Québécoises de confession musulmane.

En pratique, depuis 2019, la Loi 21 a posé les premiers jalons en interdisant le port de signes religieux pour certaines catégories d'employés de l'État. En 2025, le gouvernement est venu élargir et durcir ce cadre, d'abord par la Loi 94, qui a étendu le périmètre des restrictions à l'ensemble du personnel scolaire, puis par la Loi 9, qui l'élargit encore davantage, notamment aux centres de la petite enfance. À chaque étape législative, le cercle des personnes et des professions touchées s'agrandit, et rien n'indique que ce mouvement arrêtera. Au contraire, le gouvernement actuel a clairement signalé son intention de continuer à légiférer en ce sens. La question n'est plus de savoir si de nouvelles restrictions viendront, mais lesquelles et quand.

Les Québécoises musulmanes travaillant dans le réseau scolaire et de la petite enfance sont touchées de manière disproportionnée. Pour celles qui sont déjà en poste, les clauses de droits acquis offrent une protection en trompe-l'œil. Elles ne s'appliquent qu'au poste exact occupé au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Concrètement, un changement d'école, de centre de services scolaire, de fonction ou même de niveau salarial peut suffire à annuler cette protection. Ces femmes ne peuvent donc ni progresser dans leur carrière, ni déménager, ni accepter un poste similaire ailleurs sans risquer de perdre leurs droits. C'est une forme d'immobilisation professionnelle, qui fragilise d'autant plus leur intégration, qui les maintient dans des postes pour lesquels elles sont souvent surqualifiées. Pour celles qui souhaitent accéder à ces professions, cette protection n'existe tout simplement pas. **Dans tous les cas, ces femmes se retrouvent face à un dilemme qui n'a pas lieu d'être, car selon leur situation, elles doivent choisir entre leurs convictions les plus intimes, qu'elles soient culturelles ou religieuses au pluriel, et leur droit de travailler, d'évoluer ou même d'accéder à leur profession.**

Ces restrictions sont d'autant plus paradoxales qu'elles surviennent en pleine pénurie de main-d'œuvre. Elles contribuent également à exclure certaines femmes du marché du travail en raison de leur apparence plutôt que de leurs compétences, renforçant ainsi des inégalités déjà existantes. Des professionnelles qualifiées et engagées se voient ainsi écartées de secteurs qui en ont cruellement besoin.

Au-delà du bafouement de leurs droits fondamentaux, c'est une contribution inestimable dont le gouvernement choisit de se priver, et une contradiction flagrante avec les principes d'égalité qu'il dit pourtant défendre.

Une femme de confession musulmane, née au Québec, a vu ses rêves de devenir enseignante se fermer avec la Loi 21. Elle s'est réorientée vers l'éducation spécialisée. La Loi 94 a fermé cette porte à son tour. Aujourd'hui, son voile l'a empêchée même d'être bénévole à l'école de ses propres enfants. Ce récit n'est ni fictif, ni unique : il rejoint des centaines de femmes au Québec qui ne demandent qu'une chose, être qui elles ont toujours été, dans un Québec qui, lui, ne les reconnaît plus.

4.1.4 Un socle de valeurs communes comme vecteur de cohésion sociale

Le français constitue un puissant point de convergence entre la société québécoise et les communautés musulmanes qui s'y établissent. D'ores et déjà, la majorité de ceux qui choisissent le Québec sont francophones ou possèdent une maîtrise suffisante du français pour s'intégrer activement. Pour ces communautés, la langue n'est pas un obstacle, mais plutôt un levier. Le français ouvre l'accès au marché du travail, permet de tisser des liens dans la communauté et de participer pleinement à la vie collective (Legault-Leclair, 2023).

De surcroît, au fil de son action auprès des communautés musulmanes du Québec, le CNMC, et nouvellement le CNQM, constatent que les valeurs démocratiques, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'attachement à la langue française y sont profondément ancrés. Loin d'être perçus comme des exigences extérieures, ces repères sont souvent au cœur même des raisons qui ont conduit ces personnes à choisir le Québec. Il existe entre la société québécoise et les communautés de confession musulmane un socle de valeurs communes sur lequel il est possible de construire un vivre-ensemble ancré dans ce qui rassemble.

4.1.5 Une tendance qui ratisse plus large que la communauté musulmane

Cet ouvrage vise à attirer l'attention sur un enjeu important, à savoir que les mesures législatives présentées dans ce Livre blanc sont adoptées au moyen de la clause dérogatoire, une pratique qui, selon plusieurs organisations, dont le Barreau du Québec, soulève des inquiétudes quant au respect des droits fondamentaux.

Prévue à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, cette clause permet aux provinces d'adopter des lois qui contournent certains droits fondamentaux qui y sont garantis. Conçue à l'origine pour préserver la souveraineté parlementaire face au pouvoir judiciaire, elle est de plus en plus utilisée de manière préventive, avant même qu'un tribunal ne se soit prononcé sur la constitutionnalité d'une loi. Son recours repose sur l'argument selon lequel la collectivité possède des droits et des valeurs que le cadre juridique existant ne prendrait pas suffisamment en compte, accordant une place trop importante aux droits individuels. L'État se donne ainsi la latitude d'empiéter sur certaines libertés individuelles au nom de ce qu'il considère comme l'intérêt général. La Loi 21 en est l'illustration la plus parlante. Adoptée en 2019 avec la clause dérogatoire

appliquée d'emblée, avant même tout jugement défavorable des tribunaux, elle a précisément servi à éviter son invalidation.

Les dernières années ont été marquées par un recours accru à cette disposition partout au Canada. Au Québec, elle a été invoquée pour des questions de laïcité et de port de signes religieux ; en Alberta et en Saskatchewan, pour des politiques liées à la transidentité. Plus récemment, en Alberta, elle a également servi à contraindre les enseignants à reprendre le travail alors qu'ils exerçaient légalement leur droit de grève.

Le risque est que l'utilisation de la clause dérogatoire devienne une habitude et serve systématiquement à privilégier les droits collectifs au détriment des droits individuels. Cette clause a été conçue comme un mécanisme d'exception, un dernier recours à n'utiliser que dans des circonstances exceptionnelles, a posteriori, et non comme un outil ordinaire de gouvernance permettant de contourner les protections constitutionnelles.

4.1.6 Un modèle voué à l'échec

Ces constats dressent un modèle voué à l'échec. Le Québec impose une vision de la laïcité et de l'intégration par clause dérogatoire, dans une volonté de reprise de contrôle sur l'identité québécoise dans un monde qui change trop rapidement. Cette approche n'est pas sans conséquence puisqu'elle force une conformité qui écrase l'identité personnelle des Québécois minoritaires issus de la diversité, ce qui engendre la même réaction de survie identitaire que l'on observe chez la majorité.

Obliger un individu ou un groupe à se conformer ne signifie pas qu'il est bien intégré, ni même qu'il adhère aux valeurs communes, au contraire. À cet effet, cette approche fait marche arrière sur l'intégration même des individus, qui se voient perdre leur emploi ou se voir restreindre l'accès à certains postes. De plus, elle génère du ressentiment plus que de l'adhésion, comme mentionné plus haut, au sein de la société en général.

Il suffit de regarder les conséquences d'une telle approche en France, où la société se fragmente, où la méfiance est ancrée et où la violence monte. Si le Québec ne réoriente pas son approche, il prend le risque de s'engager sur cette même voie.

4.2 Les recommandations

La présente section a pour but de proposer des recommandations afin d'assurer un meilleur vivre-ensemble.

Les recommandations du CNQM s'appuient sur trois grands principes que l'organisation considère fondamentaux pour que le vivre-ensemble au Québec prenne tout son sens.

1. *L'intégration des communautés passe nécessairement par des facteurs socioéconomiques, dont l'emploi demeure le vecteur d'intégration sociale le plus structurant.*
2. *La culture québécoise, dans toute sa richesse et sa pluralité, est un bien commun dont la vitalité est la responsabilité de chacun.*
3. *Le vivre-ensemble repose sur un sentiment d'appartenance partagé et mutuel : nous sommes toutes et tous Québécois, et nous reconnaissons en chacun cette même appartenance.*

C'est dans cette perspective que sont comprises les recommandations formulées dans ce document. Elles visent à doter le Québec des institutions nécessaires pour soutenir à la fois la continuité de sa culture commune, la participation de tous et la confiance collective.

Le véritable enjeu du vivre-ensemble n'est ni l'uniformité ni la fragmentation. Il est la construction d'une société où la continuité, la reconnaissance et l'appartenance se renforcent mutuellement plutôt que de s'opposer.

En d'autres mots, un Québec où, malgré nos différences, nous avons véritablement le sentiment d'appartenir au même groupe.

4.2.1 Promouvoir la connaissance de l'autre afin de diminuer les tensions

La plupart des enjeux identifiés dans le présent Livre blanc s'inscrivent dans un cercle vicieux : la méconnaissance de l'autre alimente des peurs infondées, lesquelles accroissent la méfiance et réduisent les occasions de contact, ce qui renforce à son tour la méconnaissance. Ce cycle, s'il n'est pas interrompu, finit par engendrer des attitudes hostiles entre différents groupes.

Le simple fait d'apprendre à se connaître demeure souvent négligé. Pourtant, le dialogue, qu'il prenne la forme d'une conversation entre voisins, d'un échange en classe ou d'une rencontre communautaire, constitue un des leviers les plus efficaces pour déconstruire, d'une part, les préjugés au quotidien et, d'autre part, les malaises que peuvent ressentir certaines personnes à l'égard de signes religieux visibles. Favoriser ce dialogue interculturel, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, devient donc indispensable pour renforcer la compréhension mutuelle.

Ce dialogue doit s'enraciner à la fois dans l'éducation et dans la vie collective. D'une part, le système d'éducation joue un rôle déterminant, puisqu'il permet de rejoindre l'ensemble de la population et d'offrir des bases solides au vivre-ensemble. D'autre part, une partie de la méfiance envers certaines communautés provient d'un manque de contacts au quotidien. Les représentations véhiculées dans les médias, combinées au manque de contacts directs, spécialement en dehors des centres urbains, contribuent à créer des perceptions déformées qui sont rarement corrigées par l'expérience directe.

RECOMMANDATIONS

Accorder une place plus importante à l'étude du fait religieux dans le cursus scolaire, fondée sur une approche culturelle, civique et non confessionnelle. Cette démarche, élaborée à partir de consultations élargies, permettrait aux élèves de reconnaître le rôle historique des traditions religieuses de tous les cultes dans le développement des sociétés. Comprendre l'impact des religions sur les arts, la science, la philosophie et les droits humains est une condition pour mieux articuler les enjeux contemporains liés au pluralisme et à la liberté de conscience, et analyser les phénomènes religieux comme des réalités sociales et culturelles, sans visée de promotion, de prosélytisme ou d'adhésion.

Soutenir des initiatives de prévention de la polarisation, notamment par le biais de campagnes d'éducation civique favorisant le dialogue et la pensée critique.

Adopter des mesures favorisant le rapprochement réciproque dans les collectivités, en offrant du financement dédié aux organismes communautaires et aux municipalités pour créer des espaces de dialogue et de rencontre, par exemple des cercles de dialogue communautaire, et soutenir des initiatives axées sur le partage d'histoires, de savoirs et de pratiques culturelles locales. Ce financement pourrait s'appuyer sur des programmes existants (comme le PASI) ou être intégré à de nouveaux mécanismes, afin de renforcer la cohésion sociale et l'enrichissement mutuel au sein des collectivités.

Promouvoir dans l'espace médiatique une représentation des communautés ethnoculturelles et religieuses qui témoigne de la pluralité des expériences, des parcours et des contributions de ses membres à la société québécoise, au-delà des seuls enjeux identitaires.

La connaissance de l'autre repose aussi sur une compréhension factuelle et rigoureuse de la société québécoise dans toute sa pluralité. Or, les données sur les minorités ethnoculturelles et religieuses demeurent insuffisantes pour éclairer adéquatement les politiques publiques et le débat collectif. Il est donc recommandé d'accroître le financement de la recherche portant sur ces communautés, pour :

- Documenter leurs réalités, leurs trajectoires et leurs contributions sociales, économiques et culturelles au Québec ;
- Identifier les obstacles à leur pleine participation à la société québécoise ;
- Dégager les conditions favorables à une cohésion sociale durable dans le contexte québécois.

4.2.2 Promouvoir un modèle de laïcité qui représente le Québec

Le Québec s'impose un faux dilemme en matière de laïcité. Rejeter le multiculturalisme canadien ne signifie pas pour autant se rapprocher d'un modèle de laïcité stricte ou républicaine. Il existe une troisième option, propre au Québec.

Bouchard-Taylor rappelle qu'une définition légitime de la laïcité, ainsi que son application, ne saurait être imposée unilatéralement. Elle doit émerger d'un processus consultatif sérieux, ancré dans la réalité vécue de l'ensemble de la population québécoise. C'est cette rigueur consultative qui fait défaut aujourd'hui, et c'est elle qui devrait pourtant inspirer la prochaine étape.

Ce qui fait consensus, en revanche, c'est le cœur même du principe. Cela dit, la laïcité encadre les institutions et les comportements professionnels de ceux qui les représentent, et non l'identité ou l'apparence des individus qui composent la société. C'est sur cette base partagée que devrait s'engager la réflexion collective. Le portrait du Québec a évolué depuis cette commission. Renouer avec une démarche consultative sérieuse permettrait de définir collectivement un modèle de laïcité ancré dans la réalité du Québec d'aujourd'hui, ses valeurs non négociables et les balises qui en découlent.

Dans cette perspective, la laïcité ne devrait pas être évaluée principalement à partir de sa portée symbolique, mais à partir de ses effets sur la confiance envers les institutions, sur l'intégration économique, sur la qualité des interactions entre citoyens et sur la capacité du Québec à maintenir une paix sociale.

RECOMMANDATIONS

Fonder toute révision du modèle québécois de laïcité sur un processus consultatif sérieux et des données probantes, plutôt que sur des mesures adoptées sans assise empirique.

Élaborer une déclaration de principe qui clarifie les objectifs, les valeurs et les balises de ce modèle, sur une base structurante, et non électoraliste.

Réaffirmer que la neutralité de l'État s'exprime dans les comportements et les décisions des institutions publiques, et non dans l'apparence de leurs employés. Une telle clarification permettrait de recentrer la laïcité sur sa fonction de gouvernance plutôt que sur des marqueurs visibles d'identité.

Mettre en place des programmes obligatoires de formation sur la neutralité professionnelle et la gestion de la diversité à l'intention des gestionnaires et des employés des institutions publiques, afin d'assurer une application cohérente, prévisible et professionnelle de ces principes dans les milieux de travail.

Exiger, pour tout projet de loi touchant à la laïcité, la publication d'une analyse d'impact prospective et rétrospective portant sur la confiance envers les institutions publiques, les effets sur l'intégration économique, la qualité et la fréquence des interactions entre groupes, ainsi que le sentiment d'appartenance des citoyens concernés.

Mandater un organisme indépendant pour évaluer périodiquement l'impact des mesures législatives actuelles et futures en matière de laïcité sur les droits et libertés fondamentaux, sur l'intégration économique, sur la confiance envers les institutions publiques et sur la cohésion sociale dans son ensemble.

Produire un Rapport national sur l'état du vivre-ensemble au Québec tous les cinq ans afin d'évaluer l'évolution de la cohésion sociale, du sentiment d'appartenance, de la continuité culturelle et de la participation citoyenne. Un tel rapport permettrait d'ancrer le débat public dans des données probantes plutôt que dans des perceptions ponctuelles.

4.2.3 Rénover le modèle québécois d'interculturalisme

Force est de constater que le Québec s'est progressivement éloigné d'un modèle interculturel, en réduisant le projet d'intégration à deux axes principaux : la laïcité et la protection d'une identité culturelle commune. Si ces éléments constituent des piliers importants du vivre-ensemble québécois, ils ne sauraient à eux seuls définir un modèle d'intégration complet.

C'est précisément là que le bât blesse : l'approche actuelle tend à réduire l'intégration à sa seule dimension culturelle et linguistique, au détriment d'une vision plus globale. Un véritable modèle d'intégration repose sur des piliers économiques et civiques comme l'emploi et l'éducation, tout autant que culturels, et passe nécessairement par une lutte active contre la discrimination.

Bien que l'interculturalisme ait souvent été présenté, dans l'histoire récente, comme le modèle québécois de vivre-ensemble, il n'a jamais été consacré par une politique officielle. L'absence de cadre légal a facilité sa mise à l'épreuve et ouvert la porte à des interprétations variables selon les gouvernements successifs (Lévesque, 2013 ; Lampron, 2021). Donc, le Québec aurait tout intérêt à renouer avec ses fondements : un modèle de vivre-ensemble fondé sur le dialogue, la compréhension mutuelle et la reconnaissance de la diversité, qui vise à intégrer pleinement les personnes immigrantes sur les plans économique, social et civique. Une intégration réussie suppose en effet un équilibre entre la reconnaissance des identités culturelles et religieuses de chacun et l'adhésion à un socle de valeurs et de responsabilités partagées, ce qui favorise l'appartenance, la participation civique et, ultimement, une intégration réussie pour tous.

L'interculturalisme doit donc être compris moins comme un simple discours normatif que comme un choix d'orientation institutionnelle visant à organiser de façon pérenne une diversité appelée à s'inscrire dans le temps. Dans cette optique, sa valeur se mesure moins par ses intentions proclamées que par ses effets concrets sur la francisation, l'intégration économique, la confiance collective et la capacité du Québec à gérer la diversité sans polarisation excessive.

RECOMMANDATIONS

Adopter officiellement une définition québécoise de l'interculturalisme, inspirée des travaux de la Commission Bouchard-Taylor, et intégrer ce cadre aux principales politiques publiques touchant l'intégration et le vivre-ensemble. Une clarification du modèle interculturel permettrait d'offrir aux institutions publiques, aux organismes communautaires et aux citoyens un cadre commun plus cohérent, mieux adapté à la réalité d'une société francophone minoritaire en Amérique du Nord.

Veiller à ce que la Politique nationale sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune s'insère dans un cadre d'interculturalisme plus large que la seule intégration culturelle et linguistique, en incluant explicitement l'intégration économique, la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations et le développement d'un sentiment d'appartenance partagé.

Réviser en profondeur les mécanismes de reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger, dans le but de réduire les obstacles systémiques à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.

Adopter des mesures tangibles pour combattre la discrimination envers les personnes immigrantes et les minorités visibles.

Renforcer les efforts de francisation là où les besoins sont les plus criants, notamment dans les grands centres urbains et dans les milieux de travail, considérant que le français est un pilier de premier plan du modèle interculturel québécois.

Mandater un examen comparatif international des modèles de gestion de la diversité et de cohésion sociale, afin d'éclairer l'évolution du modèle québécois d'interculturalisme. Cet examen pourrait notamment s'appuyer sur des expériences comme celle de la Suisse, où la cohésion repose sur des structures de compromis et d'autonomie institutionnelle, et celle de Singapour, où l'État intervient plus directement pour organiser le vivre-ensemble entre groupes et prévenir la fracture sociétale.

4.2.4 Planifier la régionalisation de l'immigration

Le Québec s'engage résolument dans une trajectoire de régionalisation de l'immigration. Régionaliser l'immigration ne constitue pas uniquement une réponse administrative ou territoriale. Cela peut aussi contribuer à la cohésion sociale en inscrivant plus clairement l'immigration dans une logique de réponse à des besoins collectifs concrets : pénuries de main-d'œuvre, vieillissement démographique, maintien des services de proximité et vitalité des régions. Lorsqu'elle est bien planifiée, la régionalisation permet de mieux arrimer l'arrivée de nouveaux citoyens aux capacités et aux besoins réels des milieux d'accueil, plutôt que de concentrer davantage la pression sur des espaces déjà fortement sollicités, notamment en matière de logement et de services publics.

Cette dynamique concerne notamment les communautés de confession musulmane, aujourd'hui majoritairement concentrées dans la région métropolitaine de Montréal. Cette volonté du Québec laisse anticiper une dispersion progressive de ces communautés sur l'ensemble du territoire. Ce mouvement est d'autant plus plausible que l'immigration musulmane est en grande partie francophone ou fonctionnelle en français, ce qui en fait une population correspondant aux critères de sélection actuels du Québec.

Cette dispersion soulève toutefois des défis spécifiques. Les régions disposent en effet de moins d'infrastructures communautaires adaptées telles que les mosquées, les commerces halal, réseaux de soutien et associations culturelles y sont peu présents, voire absents, ce qui peut fragiliser l'intégration malgré la bonne volonté des milieux d'accueil. À mesure que ces communautés s'établissent en région, la demande pour de telles infrastructures ne pourra que croître, appelant une anticipation proactive de la part des acteurs municipaux et provinciaux plutôt qu'une réponse tardive aux besoins. En clair, la question de l'acceptabilité sociale et d'harmonie mérite une attention particulière. Une approche auprès des conseils municipaux et des organismes locaux s'impose. Le CNQM se propose d'ailleurs d'agir comme porte-voix et comme ambassadeur afin de faciliter le succès de l'intégration dans toutes les communautés du Québec.

Dans ce contexte, les défis d'intégration doivent également s'inscrire dans une réflexion sur le tissu municipal et urbanistique. Réussir cette régionalisation appelle une action sur deux plans complémentaires, soit renforcer la capacité institutionnelle des municipalités à accueillir et à intégrer les nouveaux arrivants et développer dans les communautés d'accueil un climat favorable à la diversité ethnoculturelle et religieuse.

RECOMMANDATIONS

Assurer un soutien provincial aux municipalités dans le cadre de la régionalisation de l'immigration, afin que cet effort de régionalisation se traduise en capacité d'accueil réelle sur le terrain, par :

- La formation des élus municipaux et des agents de développement régional sur les enjeux de diversité et d'inclusion ;
- La prise en compte de la diversité dans la planification urbaine et régionale, incluant l'intégration des lieux de culte dans les plans d'urbanisme et l'adaptation des services municipaux à une population plus diverse.

Développer un cadre provincial d'accompagnement à l'acceptabilité sociale de la diversité en région, qui outille les communautés d'accueil pour aborder la diversité ethnoculturelle et religieuse de manière proactive, notamment par :

- Le soutien aux organismes locaux d'accueil des nouveaux arrivants et aux associations culturelles, ou le financement de leur développement là où ils sont absents pour assurer des espaces de dialogue entre résidents et nouveaux arrivants ;
- Des campagnes de sensibilisation adaptées aux réalités régionales ;
- Le partage de bonnes pratiques entre municipalités ayant déjà amorcé ce virage.

Étudier la mise en place d'un système de migration régionale québécois, inspiré notamment de l'expérience australienne, afin d'arrimer l'immigration aux besoins des régions. Un tel système pourrait offrir des avantages de sélection aux candidats qui choisissent de s'établir dans certaines régions, en les liant à des besoins de main-d'œuvre vérifiés et à une capacité d'accueil réelle en matière de logement, de francisation et d'intégration locale.

4.2.5 Valoriser une francophonie plurielle au cœur du vivre-ensemble

Puisque le français est au cœur de la culture et de l'identité québécoises, il est important de créer des contextes qui favorisent non seulement sa place dans la culture québécoise, mais qui reconnaissent également les contributions des communautés issues de la diversité à cette culture. La francophonie québécoise est déjà plurielle : elle se nourrit des voix, des récits et des créations de personnes aux parcours variés. Reconnaître et valoriser cette pluralité renforce à la fois la vitalité du français et le sentiment d'appartenance des communautés issues de la diversité. La francophonie peut ainsi devenir un espace naturel de rencontre, où la diversité s'exprime et contribue à construire un projet collectif ancré dans une langue partagée.

4.2.6 Mieux définir l'usage de la clause dérogatoire

La clause dérogatoire a été conçue comme un mécanisme d'exception, soit une réponse législative à un jugement judiciaire perçu comme excessif, et non un outil préventif. Or, en l'absence de balises claires, elle est de plus en plus utilisée de manière anticipée pour soustraire des lois à un contrôle judiciaire, protégeant ainsi des mesures susceptibles de restreindre les droits de groupes dont les libertés deviennent politiquement inconfortables.

En mars 2026, la contestation judiciaire de la Loi 21, initiée par plusieurs groupes dont le CNMC, a vu les plaidoiries se tenir à Ottawa, avec une décision attendue à l'automne. Cette démarche reflète une préoccupation citoyenne réelle : 64,5 % des Québécois souhaitent que la Cour suprême se prononce sur le caractère discriminatoire de la loi. Plus révélateur encore, si celle-ci était déclarée contraire à la Charte des droits et libertés, son appui populaire chuterait considérablement, ce qui suggère que l'adhésion à cette loi repose en partie sur une méconnaissance de ses implications.

Cette contestation ouvre également un débat plus large entre le fédéral et les provinces. Du côté provincial, la résistance est réelle : plusieurs gouvernements considèrent cette disposition comme un levier de leur autonomie législative, leur permettant d'adopter des lois qu'ils jugent prioritaires pour leur population. Ottawa y voit l'occasion d'encadrer un usage qu'il juge croissant et préoccupant de la clause dérogatoire.

RECOMMANDATIONS

Valoriser les espaces culturels publics, comme les bibliothèques et les maisons de la culture, en tant que lieux de dialogue francophone mettant de l'avant une francophonie plurielle. Ces lieux pourraient accueillir des programmations qui reflètent la diversité des communautés francophones du Québec : cercles de lecture et ateliers d'écriture interculturels et intergénérationnels, résidences d'artistes issus de la diversité, ou encore des vitrines pour la littérature francophone d'ici et d'ailleurs.

Élargir la représentation de la francophonie québécoise en soutenant le développement de projets et de programmes francophones qui mettent en lumière la pluralité des voix et des expériences au sein d'une culture commune.

Cette tension entre protection des droits individuels et autonomie collective est au cœur du débat. C'est dans ce contexte que le CNQM, en s'appuyant sur les positions de l'Association canadienne des libertés civiles et du Barreau du Québec, juge nécessaire d'encadrer plus strictement l'usage de la clause dérogatoire. L'objectif n'est pas d'affaiblir les droits collectifs, mais de s'assurer que les mécanismes législatifs respectent pleinement les droits individuels.

RECOMMANDATIONS

Adopter une loi-cadre encadrant strictement l'usage de la clause dérogatoire, afin qu'elle demeure un recours exceptionnel et non un automatisme préventif, conformément à une recommandation du Barreau du Québec (Barreau du Québec, 2026).

Élargir les processus consultatifs en instaurant des consultations citoyennes systématiques en amont de toute mesure touchant à la diversité, à la laïcité ou aux droits fondamentaux.

4.2.7 Se doter d'une architecture pour mesurer le vivre-ensemble

Au final, le vivre-ensemble est l'affaire de tous, indépendamment des gouvernements en place. C'est pourquoi le Québec devrait se doter d'une architecture institutionnelle permanente qui en fasse un pilier de sa gouvernance. Cela suppose de mieux le

comprendre, de le mesurer et d'en rendre compte publiquement, afin que les décisions touchant l'intégration, la laïcité, la langue et la diversité soient régulièrement évaluées selon leurs effets sur le vivre-ensemble.

RECOMMANDATIONS

Développer une stratégie québécoise de cohésion sociale visant explicitement à créer les conditions d'un vivre-ensemble entre les différentes composantes de la société québécoise. Cette stratégie devrait reconnaître que la cohésion sociale constitue une ressource essentielle à la prospérité, à la stabilité démocratique et à la continuité du Québec. Elle devrait également favoriser le sentiment d'appartenance partagé et coordonner les efforts gouvernementaux touchant l'intégration, la participation citoyenne et la lutte contre la discrimination.

Mesurer de façon régulière non seulement les indicateurs de participation économique et linguistique, mais également le sentiment d'appartenance, la confiance envers les institutions publiques et les perceptions mutuelles entre groupes. Le Québec dispose de nombreux indicateurs permettant d'évaluer la participation, mais de beaucoup moins d'outils permettant de mesurer l'appartenance et la confiance, pourtant essentielles à la cohésion sociale.

Créer un Indice québécois de cohésion sociale et d'appartenance afin de suivre l'évolution du vivre-ensemble québécois dans le temps. Cet indice pourrait notamment mesurer le sentiment d'appartenance au Québec, la confiance envers les institutions publiques, la confiance entre les différentes composantes de la société québécoise, les perceptions de discrimination et d'exclusion, la vitalité du français et de la culture québécoise, ainsi que les attitudes à l'égard du pluralisme et de la diversité.

Conclusion

Ce Livre blanc a brossé un portrait actuel de l'intégration de la communauté musulmane au Québec. Les enjeux qu'il soulève dépassent toutefois cette seule communauté : ils touchent, par ricochet, l'ensemble des groupes minoritaires qui composent le Québec d'aujourd'hui.

Pourtant désireuse de s'intégrer pleinement, la communauté musulmane fait face à de nombreuses barrières, entre autres en raison des mesures législatives adoptées au cours des dernières années, qui ont assombri les relations interculturelles. Directement touchées, les personnes de confession musulmane ont vu certains aspects de leur intégration politique, économique, culturelle et civique s'éroder dans un Québec qui leur promettait pourtant stabilité, opportunités et qualité de vie.

Mais au-delà de ce constat, le présent Livre blanc se présente comme une contribution à la réflexion collective sur la possibilité d'un meilleur vivre-ensemble, fondé sur un modèle véritablement inclusif de toute la population québécoise, peu importe l'appartenance ethnique ou religieuse des individus. Cet ouvrage ne prétend pas offrir toutes les réponses. Il vise plutôt à soulever des enjeux fondamentaux et à proposer des pistes de réflexion ainsi que des recommandations pour améliorer la qualité de vie des Québécois musulmans et, par le fait même, renforcer le vivre-ensemble au Québec.

C'est en encourageant une meilleure connaissance de l'autre, en apaisant les tensions dans les espaces politiques et médiatiques, et en garantissant les droits fondamentaux de chacun que le Québec pourra consolider une identité commune inclusive, ouverte et représentative du Québec d'aujourd'hui. Nous invitons donc l'ensemble des acteurs publics, de tous horizons, à prendre connaissance de cet ouvrage et à considérer ses constats et recommandations. Ensemble, il est encore possible d'imaginer un Québec uni, fort et rassembleur. Puisque mieux vivre ensemble demeure un vecteur puissant pour bâtir une identité qui rassemble, ce qui demeure au cœur du projet collectif québécois.

Remerciements

Le CNQM tient à exprimer sa sincère gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire. Nous remercions particulièrement les expertes et experts Sivane Hirsch, Julie Larochelle-Audet, Anaïs Bussi res McNicoll et Guillaume Rousseau, qui ont accept  de partager leur r flexion sur le vivre-ensemble au Qu bec, enrichissant cet ouvrage de perspectives pertinentes et diversifi es. Nos remerciements vont  galement aux membres de la communaut  musulmane qui ont g n reusement accept  de nous rencontrer et de t moigner de leur exp rience.

Sources

ABDELGADIR, A. et FOUKA, V. (2020). Political secularism and Muslim integration in the West: Assessing the effects of the French headscarf ban. *American Political Science Review*, 114(3), 707–723.

ACHOUR, S. (2019). Les discours sur l'intégration des musulmans au Québec depuis les attentats du 11 septembre à décembre 2017. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles*, (15), 49-63.

INSTITUT ANGUS REID. (2023). *L'islamophobie au Canada : quatre mentalités révèlent qu'une certaine négativité existe à l'échelle nationale et, dans une mesure plus importante, au Québec*. https://angusreid.org/wp-content/uploads/2023/03/2023.03.13_Islam_QC_FR.pdf

BARREAU DU QUÉBEC (2026). *Clause dérogatoire : pour une solution québécoise fondée sur la transparence démocratique*. <https://www.barreau.qc.ca/media/v4pckjai/memoire-barreau-pl9.pdf>

BENHADJOUDDJA, L. (2018). *Les femmes musulmanes peuvent-elles parler ?* *Anthropologie et sociétés*, 42(1), 113-133.

BILODEAU, A. et TURGEON, L. (2023). Débats sur la laïcité et sentiment d'appartenance chez les immigrants racisés au Québec : mieux comprendre l'impact des « événements focalisateurs ». *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 56(2), 349-371.

BOUCHARD, G. et TAYLOR, C. (2008). *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation. Rapport abrégé*. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/publications-complementaires/RA_bouchard-taylor-abrege_2008_MCE.pdf

DROUHOT, L., SIMON, P. et TIBERJ, V. (2023). La diversité religieuse en France : transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines. *Références-INSEE*, 39-48.

ENTREPÔT DE DONNÉES MINISTÉRIEL, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2025). *Postes à pourvoir — personnel scolaire du réseau public* [tableau de bord Power BI]. <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrJoiOD-MzYtYyYtTctNTc5YS00YjJmLWEzMWQyYjhjOGUzYTM1MWFlmliwidCI6I-jJzThmYzE4LWE1YjAtNDhiYy05MjAwLTI4N2E4OTA2ODkwNCJ9>

ENVIRONICS INSTITUTE (2022). *A focus Canada report—The Evolution of the Canadian Identity*. https://environicsinstitute.org/wp-content/uploads/2023/11/fc_evolution-of-the-canadian-identity_rev.pdf

ESTEVEZ, O. (2023). *France, you love it but leave it: the silent flight of French Muslims*. *Modern & Contemporary France*, 31(2), 243–257.

GAGNON, A., XHARDEZ, C. et BILODEAU, A. (2025). La dimension identitaire du nationalisme de la CAQ : l'affirmation des frontières imaginées de la nation québécoise. *Canadian Journal of Political Science*, 58(4), 948—962.

GUENNOUNI HASSANI, R. et KANOUTÉ, F. (2023). Points de vue de jeunes musulmans issus de l'immigration sur leur expérience socioscolaire à Montréal. *Éducation et francophonie*, 51(2).

IFOP (2023). Enquête auprès des musulmans sur la laïcité et la place des religions à l'école et dans la société. https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2023/12/synthese_ifop_elmaniyatv_2023.12.07.pdf

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022). *Participation des travailleurs plus âgés au marché du travail et intentions à l'égard de l'âge de la retraite au Québec*. Marché du travail et rémunération. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/participation-travailleurs-plus-ages-marche-travail-intentions-egard-age-retraite-quebec.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Les postes vacants dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale au Québec : importance, caractéristiques et évolution*. Gouvernement du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqu%C3%A9/postes-vacants-industrie-soins-sant%C3%A9-assistance-sociale-quebec-2019-2023>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025a). *Le bilan démographique du Québec. Édition 2025*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025 b). *Fiches démographiques — Les régions administratives du Québec en 2024* [en ligne]. Québec, L'Institut, 54 p. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administrativesquebec-2024.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025 c). *Indicateurs de progrès du Québec — Résultats et analyse. Édition 2025*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/indicateurs-progres-quebec-analyse-2025.pdf>

LAMPRON, L.-P. (2021). *La Loi sur la laïcité de l'État et les conditions de la fondation juridique d'un modèle interculturel au Québec*. *Canadian Journal of Law and Society/Revue Canadienne Droit et Société*, 36(2), 323–337. <https://doi.org/10.1017/cls.2021.19>

LEGAULT-LECLAIR, J. (2023). La migration interprovinciale chez les immigrants musulmans : la francophonie comme vecteur d'intégration ? *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 60(3), 385-408.

LE JEUNE, F. (2023). État des lieux de la recherche sur le multiculturalisme canadien. *Études canadiennes/Canadian Studies. Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France*, (95), 9-42.

LÉVESQUE, S. (2013). *Le choix de la laïcité ouverte et de l'interculturalisme au Québec [Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre des consultations générales sur le projet de loi n° 60, CI-081M]*. Assemblée nationale du Québec.

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS (2025). *Laïcité de l'État et droits humains au Québec : mémoire*. https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2025/06/memoire_idl_comite_pelchat_rousseau_20250608.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (2025). *Les entrepreneurs du Québec en chiffres : portrait sociodémographique (édition 2025)*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/rapport/portrait_entrepreneuriat.pdf

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2024). *Évolution de la situation linguistique au Québec : rapport 2024*. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2024/rapport-evolution-situation-linguistique.pdf>

MONTPETIT, S. (2026). Behind the veil of origin: Revisiting the impacts of the French headscarf ban in schools (No. 293). *I4R Discussion Paper Series*.

SÉGUIN, M. et ARCAND, S. (2023). Gestionnaires de confession musulmane et parcours en emploi : des entraves organisationnelles aux stratégies individuelles. *Politique et Sociétés*, 43(1), 141-171.

ROCHER, F. et WHITE, B. W. (2014). L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien (Vol. 49, p. 47). *Montréal : IRPP*

STATISTIQUE CANADA (2023). Obtention d'un diplôme d'études secondaires, selon l'année de recensement : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (Tableau 98-10-0385-01). Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810038501>

STATISTIQUE CANADA (2025). *Profil d'intérêt spécial, Recensement de la population de 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/index.cfm?Lang=F>

STATISTIQUE CANADA (2026). *Enquête sur la population active, décembre 2025* [Le Quotidien]. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/260109/dq260109a-fra.htm>

TAYLOR, M. (2022). *La Loi 21 : discours, perceptions et impacts*. Association d'études canadiennes. https://acs-metropolis.ca/wp-content/uploads/2022/08/Rapport_Sondage-Loi-21_AEC_Leger-12.pdf



CONSEIL NATIONAL
DES QUÉBÉCOIS
MUSULMANS